

# Déclaration de projet de Travaux Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux



Ministère chargé de l'écologie

Signature :

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail (Annexe 1-1 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

-	/ =	-					
$\mathbf{I}$	$\alpha$	21		: ré	MIN.	$\sim$ in	0
L/	<b>C</b> I		ue			.,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	30

Le destinataire est tenu de répondre à toute déclaration, même s'il n'est pas concerné, sous 9 jours pour les DT et

Exploitant :	
Destinataire :	
Complément d'adresse :	
Numéro / Voie :	
Lieu-dit / BP:	
Code Postal / Commune :	
Pays :	

sous 7 jours pour les DICT, hors jours fériés, après la date de réception de la déclaration dûment remplie. Lorsque la déclaration est reçue sous forme non dématérialisée, le délai de réponse est porté à 15 jours pour la DT et à 9 jours pour la DICT, hors jours fériés. Pour la DT, il est aussi prolongé de 15 jours si l'exploitant profite d'un rendez-vous sur site avec vous pour effectuer des mesures précises de localisation.  Destinataire:  Complément d'adresse:  Numéro / Voie:  Lieu-dit / BP:  Code Postal / Commune:  Pays:	
DT (Déclaration de projet de travaux)  N° consultation du téléservice :	<b>k</b> )
Responsable du projet  Dénomination:  Pays: N° SIRET:	-  -
Emplacement du projet  Adresse <sub>(2)</sub> :	
Capacité d'impression des plans : Taille : Couleur :  Souhait de plans vectoriels : au format : Souhait de plans	erso
Décrivez le projet :	n m
Investigations susceptibles de nécessiter une DICT Envoi des résultats aux exploitants d'ouvrages et aux entreprises  Date prévue pour le commencement des travaux ://  Durée du chantier : jour(s)  Signature du responsable du projet ou de son représentant  Nom du signataire : Nom du signataire :	

Nombre de pièces jointes, y compris les plans :

Signature:

Nombre de pièces jointes, y compris les plans :

#### Rubrique « Destinataire »

La consultation du téléservice "www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr" ou d'un prestataire de service conventionné par l'Ineris, obligatoire avant toute DT et DICT, permet d'obtenir la liste de tous les "destinataires" auxquels la déclaration doit être adressée, ainsi que leurs coordonnées. Toutefois, l'envoi de la DICT n'est pas obligatoire auprès des "destinataires" exploitants ayant indiqué dans leur réponse à une DT de moins de 3 mois ne pas être concernés et n'ayant envoyé aucun rectificatif dans ce délai.

### Rubrique « Nature de la déclaration »

La liste ci-dessous permet de préciser la nature de la déclaration dans le cadre prévu à cet effet. Le report du code dans la rubrique suffit

Liste des déclarations	Code
Déclaration initiale	INITIAL
Déclaration liée à une investigation complémentaire	INVEST
Déclaration renouvelée suite à travaux non entrepris dans un délais de 3 mois	3MR
Déclaration renouvelée suite à interruption de travaux supérieure à 3 mois	INTERUP
Déclaration renouvelée si la durée des travaux est supérieure à 6 mois	6MR

### Rubrique « Souhaits pour le récépissé »

Les récépissés numériques sont fournis dans les formats pdf et xml.

Les listes ci-dessous permettent de préciser les souhaits concernant le récépissé et les plans dans les cadres prévus à cet effet.

Mode de réception du récépissé Par courrier Par fax Par voie électronique

Capa	acité d	'impro plans	ession	des
A4	А3	A2	A1	Α0

**NB**: Les plans numériques sont fournis dans les formats pdf ou jpg ou tiff.

Vous pouvez néanmoins demander à l'exploitant de vous fournir des plans numériques vectoriels,

Format des plans vectoriels
DXF
SHAPE
MIF/MID

## Rubrique « Nature des travaux » et « Techniques utilisées »

sans garantie de réponse.

Les liste ci-dessous permettent de préciser la nature des travaux envisagés et les techniques de travaux utilisées dans les cadres prévus à cet effet. Le report du ou des code(s) dans les rubriques suffit.

Liste des travaux	Code
Construction	CNS
Construction spéciale (ERP, IGH, ICPE)	CSP
Curage de fossés/de berges	CUR
Décapage, profilage de chaussées	DEC
Démolition	DEM
Drainage, sous-solage	DRA
Élagage avec branche <b>au delà</b> des distances de sécurité du code du travail *	ELG*
Élagage avec branche <b>en deçà</b> des distances de sécurité du code du travail *	EBL*
Élagage d'arbre enchevêtré dans réseau isolé *	ERE*
Emploi de source de chaleur	ESC
Forage horizontal ou oblique	FOH
Forage vertical / Carottage	FOV
Pose ou réparation de réseaux de chaleur	СНА
Pose ou réparation de réseaux souterrains (hors réseaux de chaleur)	SOU
Remblaiement	RBL
Terrassement, fouille, excavation	TER
Travaux en fouille déjà ouverte *	OUV*
Travaux sans terrassement ni fouille ni enfoncement *	SFP*
Autres	OTR

Liste des techniques de travaux souterrains sans tranchée	Code
Battage de tube ouvert	вто
Découpe de branchement	DBR
Extraction de tubes par traction	TRA
Fonçage de tubes	TUB
Fonçage statique de barres pilotes	STA
Forage à la tarière	TAR
Forage dirigé	FOD
Fusée ou ogive	FUS
Mange-tube par battage	МТВ
Microtunnelier	TUN
Tubage par éclatement	ECL

Liste des autres techniques	Code
Brise-roche	BRO
Echafaudage	ECH
Engin élévateur	ELE
Engin vibrant	VIB
Explosif	EXP
Grue	GRU
Manuel ou manutention d'objets ou de matériel	MAN
Pelles mécaniques et mini-pelles	PEL
Raboteuse, trancheuse, recycleuse stabilisatrice	RTR
Technique douce (camion aspirateur)	TED
Autres engins de chantier	ENG

#### Rubrique « Investigations complémentaires »

La liste ci-dessous permet de préciser la raison de la demande ou de l'absence de demande d'investigations complémentaires dans le cadre prévu à cet effet. Le report du code dans la rubrique suffit.

Investigations avant travaux obligatoires	Code
Cartographie de classe B	CARTOB
Cartographie de classe C	CARTOC
Absence de cartographie	ACARTO

Investigations avant travaux NON obligatoires	Code
Cartographie de classe A	CARTOA
Dispense d'investigations et clause dans le marché	DISPEN
Investigations complémentaires malgré dispense	INVEMD

<sup>\*</sup>Concernent des travaux strictement aériens